

ainsi que le paiement sera effectué. La banque canadienne s'engage à effectuer le paiement même si la banque étrangère décide de se soustraire à ses obligations. Une lettre de crédit confirmée protège les exportateurs contre le risque de non-paiement par la banque étrangère. La lettre de crédit la plus sûre est celle qui est à la fois confirmée et irrévocable.

Crédit documentaire et recouvrement

Les exportateurs peuvent aussi avoir recours à un **crédit documentaire à vue** ou à **terme**. Quand un crédit documentaire prévoit la production d'une traite à vue, cela signifie que l'exportateur a le droit d'être payé à vue, c'est-à-dire sur présentation de la traite à la banque. Un crédit documentaire à terme, par contre, peut permettre de reporter le paiement pour des périodes de 30, 60 ou 90 jours, ou à une date ultérieure précisée à l'avance.

Pour ce qui est du **recouvrement**, l'exportateur expédie la marchandise à un importateur et il transmet les documents d'expédition à une banque chargée de l'encaissement, qui obtient le paiement de l'importateur en échange des documents. Un recouvrement diffère d'une lettre de crédit en ce sens que l'exportateur demeure exposé au risque de crédit associé à l'importateur parce qu'aucune banque ne s'est engagée à l'avance à payer l'exportateur sur présentation des documents. S'il utilise une banque comme intermédiaire, l'exportateur conserve le titre de propriété de la marchandise jusqu'à ce que le paiement soit reçu (ou jusqu'à ce que l'importateur présente une promesse officielle de payer, par exemple une traite à terme). Par contre, l'exportateur doit se fier à l'importateur pour mener à terme l'opération commerciale, et il est exposé à des pertes possibles à partir du moment où la marchandise est expédiée jusqu'au moment où le paiement est reçu. Selon les conditions du recouvrement, l'exportateur doit aussi financer l'expédition, du moins jusqu'à ce que l'importateur reçoive la marchandise (traite à vue) et parfois pendant plus longtemps (traite à terme).

Il existe deux grands types de recouvrements : le **recouvrement sans réserve** et le **recouvrement d'effets**. Dans un recouvrement sans réserve, seuls les documents financiers comme les lettres de change, les billets à ordre, les chèques, les reçus de paiement ou autres instruments semblables sont utilisés pour obtenir le paiement. Dans un recouvrement d'effets, des documents commerciaux comme les factures, les documents d'expédition ou les titres représentatifs des objets sont utilisés, avec ou sans documents financiers, pour obtenir le paiement. Le recouvrement d'effets présente moins de danger parce que la banque exige de l'importateur soit le paiement, soit une promesse de paiement (par exemple acceptation d'une traite à terme) avant que les marchandises ne soient mises à sa disposition. À moins d'indication contraire, la banque ne remettra les documents à l'importateur que sur paiement, et non sur acceptation.

Crédit ouvert

Les conditions qui régissent le crédit ouvert exigent que l'exportateur expédie la marchandise et transmette le titre à l'importateur avant d'être payé. Dans ce cas, l'exportateur n'est protégé contre aucun risque de crédit associé à l'importateur jusqu'à ce qu'il soit payé. De plus, parce que les conditions s'appliquant au crédit ouvert prévoient habituellement un délai de 30, 60, 90 jours ou plus avant l'échéance, c'est l'exportateur qui finance effectivement la transaction. Cette période de financement est souvent prolongée parce que l'importateur paye après l'échéance.

Plusieurs méthodes s'offrent aux exportateurs qui doivent financer les ventes. Des fonds peuvent être empruntés à une banque ou à un autre établissement financier. Les organismes gouvernementaux offrent souvent des crédits à l'exportation ou du financement à court terme. Si vous avez besoin de financement à l'exportation, la section 11 du *Guide de l'exportateur* vous aidera à choisir la source d'aide appropriée.

L'étape suivante du processus d'exportation consiste à faire la promotion de votre produit ou service sur le marché-cible à l'étranger.